Résolution sur les manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd

2020/2685(RSP) - 19/06/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 104 contre et 67 abstentions, une résolution sur les manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd. La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et GUE/NGL.

« Black Lives Matter » (la « vie des noirs compte »), a affirmé le Parlement européen qui a condamné vivement la mort affreuse de George Floyd aux États-Unis, asphyxié par un policier blanc lors de son interpellation par la police à Minneapolis, ainsi que les meurtres similaires ailleurs dans le monde.

Condamnation ferme du racisme

Rappelant qu'il n'y avait « pas de place pour le racisme et la discrimination dans nos sociétés », le Parlement a demandé que la Commission, le Conseil européen et le Conseil adoptent une position forte et résolue contre le racisme, la violence et l'injustice en Europe.

Les députés ont invité le gouvernement des États-Unis à prendre des mesures décisives pour lutter contre le racisme et les inégalités structurels dans le pays tout en réprouvant les interventions de la police contre des manifestants et des journalistes américains ainsi que la menace du Président américain de déployer l' armée et sa « rhétorique incendiaire ».

Le recours à la force doit être proportionné

Le Parlement a condamné les actes de pillage, d'incendie criminel, de vandalisme et de destruction de biens publics et privés perpétrés par certains manifestants violents tout en appelant les institutions européennes et les États membres à dénoncer vigoureusement le recours disproportionné à la force et les tendances racistes dans l'application de la loi, chaque fois que cela se produit à travers le monde.

Faisant observer que « le recours excessif à la force contre la foule est contraire au principe de proportionnalité », la résolution a encouragé les autorités compétentes à garantir une enquête transparente, impartiale, indépendante et efficace en cas de soupçon ou d'allégation de recours disproportionné à la force.

Prévenir le profilage racial

Le Parlement a condamné le profilage racial et ethnique utilisé par la police et les services répressifs, estimant que la police devrait se montrer exemplaire en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. Il a proposé une action pour renforcer la formation des membres des forces de police à des stratégies de lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que la création d'un groupe d'experts indépendants chargé de l'élaboration d'un Code européen d'éthique de la police. Il a également invité les États membres à accroître la diversité au sein des forces de police et à élaborer des cadres aux fins du dialogue et de la coopération entre la police et les habitants.

Reconnaître les injustices du passé

Les députés ont invité les institutions et les États membres de l'Union européenne à reconnaître officiellement les injustices du passé et les crimes contre l'humanité commis contre les personnes noires, les personnes de couleur et les Roms.

Déclarant que l'esclavage est un crime contre l'humanité, la résolution a demandé que le 2 décembre soit désigné Journée européenne de commémoration de l'abolition de la traite des esclaves et a encouragé les États membres à inscrire l'histoire des personnes noires, des personnes de couleur et des Roms dans leurs programmes scolaires. Le rôle essentiel de l'éducation pour mettre fin à la discrimination et au racisme structurel a été souligné.

Stratégie européenne globale

Le Parlement a invité les dirigeants de l'UE à organiser un sommet européen contre le racisme consacré à la lutte contre la discrimination structurelle en Europe. Il a appelé la Commission à présenter une stratégie globale contre le racisme et la discrimination et un cadre de l'UE pour des plans d'action nationaux contre le racisme.

Le Conseil a pour sa part été invité à créer une formation du Conseil consacrée à l'égalité et à conclure les négociations concernant la directive transversale sur la lutte contre les discriminations qui est bloquée depuis que la Commission l'a proposée en 2008.

Les États membres ont été appelés à promouvoir les politiques anti-discriminatoires dans tous les domaines et à élaborer des plans d'action nationaux contre le racisme qui abordent des domaines tels que l' éducation, le logement, la santé, l'emploi, la police, les services sociaux, le système judiciaire et la participation et la représentation politiques, en coopération étroite avec la société civile et les communautés concernées.

Enfin, la résolution a souligné que les discours racistes et xénophobes ne relèvent pas de la liberté d'expression. Elle a condamné à cet égard tous les types d'incidents de crime de haine et de discours de haine, tant en ligne que hors ligne, qui se produisent au quotidien au sein de l'Union européenne et invité les États membres à faire en sorte que les crimes haineux de nature raciste soient enregistrés et donnent lieu à une enquête, à des poursuites et à des sanctions.